



## Astrieinte dans le transport

Par **freeshivan**, le **16/05/2009** à **13:19**

Bonjour, voila ma question est simple, je suis salarié dans une entreprise du transport de messagerie expresse, et celle-ci a un contrat dans le milieu médicale d'urgence ( je ne peut en dire plus pour cause de clause de confidentialité...).

Donc mon employeur me soumet à des astriente le weekend complet à savoir du Vendredi soir 18H00 jusqu'au Lundi matin 6H00 je precise que ces astreintes se font à mon domicile.

Voila j'ai deux questions:

La premiere est de savoir si mon employeur à le droit de m'obliger a faire ces astreinte le weekend complet sachant que je travail la semaine d'avant et celle d'apres sans aucun journée de repos compensatoire.

La deuxieme et a propos de la rémunération, les astreintes sont payé 1h30 pour 12h00 d'astreinte sauf si on par en intervention on et payé le temp de travail mais plus les 1h30 pour 12h00 et deplus les astreintes de jour férier sont elles assujetti au indemnité de jour ferier.

En vous remerciant par avance de vos réponses